

Séance du mardi 14 janvier 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le quatorze janvier à 20h00, le conseil municipal, dûment convoqué le 06 janvier 2025, s'est réuni en séance ordinaire, à mairie, sous la présidence de Hervé DAVAL, Maire.

MEMBRES	
EN EXERCICE	13
PRÉSENTS	12
VOTANTS	12

Étaient présents : Hervé DAVAL, Karine MATHEY, Jacques SERRAILLE, Patrick PEDRINI, Pascale HOULÈS-THOMARAT, Fabien FAMARCHI, Virginie CUOQ, Ingrid BEAUJEU, Lionel GIRAUD, Sonia DEVOUASSOUD, Sophie VACHOT et Éric FEUGÈRE.

Était absent : Loïc GILLET

Pouvoir déposé en application de l'article L2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales : Néant

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202947-20250114-DCM2025-01-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/01/2025

Publication : 21/01/2025

Pour l'autorité compétente par délégation

Secrétaire élue : Sonia DEVOUASSOUD

DÉLIBÉRATION N° 2025-01 : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE L'ÉTAT AU TITRE DE LA DOTATION D'ÉQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR) POUR LES TRAVAUX DE RENATURATION DE LA COUR DE L'ÉCOLE

Monsieur le Maire rappelle le projet de renaturation de la cour de l'école, dont le coût prévisionnel est estimé, sur la base de devis, à 85 258,03 € HT, soit 102 309,64 € TTC.

Monsieur le Maire indique que ce projet est susceptible de bénéficier d'une subvention de l'État au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), aussi, il présente le plan de financement prévisionnel de cette opération :

DÉPENSES en € HT		RECETTES en € HT	
Maîtrise d'œuvre	1 500,00 €	DETR (80 %)	68 206,42 €
Engazonnement Cour du haut	28 344,00 €	Autofinancement (20 %)	17 051,61 €
Construction d'un préau avec toiture végétalisée	12 285,69 €		
Étanchéité du préau	11 785,86 €		
Dalle pour abri de stockage	2 180,00 €		

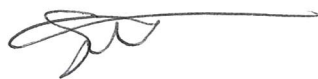
Abri de stockage	18 127,00 €		
Cuve de récupération d'eau	115,83 €		
Réaménagement de l'aire de sports	9 305,00 €		
Acquisition d'une balançoire	1 370,00 €		
Plantation 2 arbres pour ombrage	244,65 €		
TOTAL	85 258,03 €	TOTAL	85 258,03 €

Les travaux seront réalisés pendant les vacances scolaires estivales, soit à compter du lundi 07 juillet 2025 pour s'achever le vendredi 29 août 2025.

Oùï cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Approuve la réalisation du projet de renaturation de la cour de l'école, estimé à 85 258,03 HT, soit 102 309,64 € TTC ;**
- **Approuve le plan de financement exposé ;**
- **Dit que les dépenses seront inscrites au Budget Primitif 2025 ;**
- **Autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention de l'État au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) ;**
- **Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à l'exécution de la présente.**

**Le secrétaire,
Sonia DEVOUASSOUD**




**Hervé DAVAL,
Maire de Saint-Vincent-de-Boisset**



M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de LYON dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.